Procédures selon différentes situations liées au Covid-19 pour les services administratifs

J'ai des symptômes (toux, fièvre,…)

- Je m'isole
- J'informe mon N+1 et la DRH
- Je suis en télétravail ou ASA

Cf. page 3

Je me fais tester immédiatement

- Le test est positif
- Le test est négatif

Je suis testé positif

- J'informe mon N+1 et la DRH
- Je m'isole pendant 7 jours**
- je suis en télétravail ou en arrêt de travail
- J'indique les personnes ayant été à mon contact direct

Cf. page 2

J'attends la fin de mon isolement et/ou de mon arrêt de travail

Le test est négatif

Je vis avec une personne contaminée

- Non
- Oui

Je suis une personne contact direct*

- Je m'isole
- J'informe mon N+1 et la DRH
- Je suis en télétravail ou ASA

Cf. page 4

Je vis avec la personne testée positive

- Oui
- Non

Je me fais tester immédiatement

- Le test est positif
- Le test est négatif

Je m'isole pendant 7 jours** et me refais tester

- Le test est positif
- Le test est négatif

Je m'isole pendant 7 jours*** et me fais tester

- Le test est positif
- Le test est négatif

Je suis un cas contact indirect

Je reste au travail en appliquant strictement les gestes barrières

La structure d'accueil de mon enfant est fermée ou refuse de l'accueillir à cause du Covid-19

- J'informe mon N+1 et la DRH
- Je suis en télétravail ou ASA

Cf. page 5

Je retourne au travail

** ayant eu un contact rapproché sans mesures de protection efficace avec une personne testée positive (sans que les deux personnes portent un masque par exemple).*

*** la durée d'isolement de 7 jours commence à la date du test*

**** la durée d'isolement de 7 jours commence à partir du dernier contact direct avec la personne testée positive*

MAJ 24/09/2020

Note : Les schémas pourront évoluer avec l'actualisation des protocoles sanitaires et des mesures réglementaires

Je suis testé positif

Ce que je fais immédiatement

- Je m'isole,
- J'informe mon N+1 et la DRH,
- J'indique au médecin traitant, l'ARS ou la CPAM les personnes ayant été en contact direct avec moi.

Situation administrative en attendant ma guérison

- Je suis en télétravail si celui est possible en fonction de mon état de santé, mes missions et de mon matériel informatique,
- Je suis en arrêt de travail si le télétravail n'est pas possible.

Dans Tempora

Si je télétravaille, je fais une demande d'autorisation spéciale d'absence en indiquant en commentaires : « Télétravail isolement ».
Si je suis en arrêt maladie, votre arrêt de travail sera pris en compte une fois reçu par la DRH.

Justificatif(s) à transmettre

L'arrêt de travail s'il y en a un.

A l'issue de ma période d'isolement

Je retourne au travail après minimum 7 jours si je n'ai pas eu de symptômes.

J’ai des symptômes (toux, fièvre,…)

Retrouvez l’ensemble des symptômes en cliquant sur ce lien.

Ce que je fais immédiatement

- Je m’isole
- J’informe mon N+1 et la DRH
- Je me fais tester

Situation administrative en attendant le résultat du test

- Je suis en télétravail si celui est possible en fonction de mon état de santé, mes missions et de mon matériel informatique
- Je suis en Autorisation spéciale d’absence (ASA) si le télétravail n’est pas possible

Dans Tempora

Je fais une demande d’autorisation spéciale d’absence en indiquant en commentaires :
« Télétravail isolement symptômes » ou « ASA isolement symptômes » en fonction de votre situation.

Justificatif(s) à transmettre

Aucun

Si le test est positif :

Situation décrite en page 2

Si le test est négatif

- Si je ne vis pas avec une personne contaminée, je retourne au travail
- Si je vis avec une personne contaminée, je m’isole pendant 7 jours après le test avant de me faire à nouveau tester et de retourner au travail en cas de résultat négatif

Je suis une personne contact direct

Définition

Personne ayant eu un contact rapproché sans mesures de protection efficace (c'est-à-dire sans masque, même séparé par un écran de protection) avec une personne testée positive. Exemples :

- Ayant partagé le même lieu de vie
- Ayant eu un contact direct en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (conversation, repas, accolades, embrassades).
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel …) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
- *élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).*

Un agent ayant croisé une personne infectée de manière fugace dans l'espace public ne rentre pas dans cette définition.

Ce que je fais immédiatement

- Je m'isole
- J'informe mon N+1 et la DRH

Test

- Si je vis avec la personne contaminée, je me fais tester immédiatement
- Si je ne vis pas avec la personne contaminée, et en l'absence de symptômes (toux, fièvre,…) je m'isole pendant 7 jours après le dernier contact avec cette personne, avant de me faire tester.

Situation administrative en attendant le résultat du test et/ou la fin de mon isolement

- Je suis en télétravail si celui-ci est possible en fonction de mon état de santé, mes missions et de mon matériel informatique
- Je suis en Autorisation spéciale d'absence (ASA) si le télétravail n'est pas possible

Dans Tempora

Je fais une demande d'autorisation spéciale d'absence en indiquant en commentaires : « Télétravail isolement contact direct » ou « ASA isolement contact direct » en fonction de votre situation.

Justificatif(s) à transmettre

Aucun

Si le test est positif :

Situation décrite en page 2

Si le test est négatif

- Si je ne vis pas avec une personne contaminée, je retourne au travail
- Si je vis avec une personne contaminée, je m'isole pendant 7 jours après le test avant de me faire tester à nouveau et de retourner au travail en cas de résultat négatif

La structure d'accueil de mon enfant est fermée ou refuse de l'accueillir à cause du Covid-19

Conditions

- Concerne les enfants de moins de 16 ans et tous les enfants handicapés
- Structures d'accueil : crèches, assistantes maternelles, écoles, collège, institut spécialisés

Ce que je fais immédiatement

J'informe mon N+1 et la DRH

Test

Je fais tester mon enfant si la structure le demande.

Si son test est positif :

Je deviens une personne contact direct. Situation décrite en page 4

Situation administrative

- Je suis en télétravail si celui est possible
- Je suis en Autorisation spéciale d'absence (ASA) si le télétravail n'est pas possible. En cas d'ASA, celles-ci ne s'imputent pas sur le contingent habituel d'autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfants.

Dans Tempora

Je fais une demande d'autorisation spéciale d'absence en indiquant en commentaires : « Télétravail isolement enfant » ou « ASA isolement enfant » en fonction de votre situation

Justificatif(s) à transmettre

Un justificatif sera demandé. Il peut être différent en fonction de la situation (justificatif de l'établissement attestant que l'enfant ne peut être accueilli, attestation de l'assurance maladie que l'enfant est considéré comme cas contact direct, certificat médical du médecin).

Une attestation certifiant que l'employeur du conjoint ne peut bénéficier de la mesure pour les jours concernés (cette mesure ne peut bénéficier qu'à un des deux parents à la fois).

Remarque

En cas d'ASA suite à une maladie hors Covid de votre enfant, la procédure habituelle s'appliquera à savoir une demande d'absence avec justificatif (ASA garde d'enfant).